

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications.

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: MB15

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: Produit lubrifiant
Usages déconseillés: Pas d'utilisations déconseillées identifiées.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant / Fournisseur AUTOMOCION SOSTENIBLE T+C, S.L..
Polígono comarca 2, calle B nave 5
31191 Esquiroz de Galar, Navarra

Téléphone: +34 948 854 079

Personne à contacter: AUTOMOCION SOSTENIBLE. Seguridad de Producto
Téléphone: +34 948 854 079
E-mail: info@tcmatic.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence: +34 948 854 079

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Le produit a été classé comme dangereux et étiqueté aux termes du Règlement (CE) no. 1272/2008 (CLP).

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

Dangers pour la Santé

Risque d'Aspiration

Catégorie 1

H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Résumé des dangers

Dangers Physiques:

Aucune information disponible.

Dangers pour la Santé

2.2 Éléments d'Étiquetage

Ingestion:
Contient:

En cas d'ingestion, le produit peut être aspiré dans les poumons et causer une pneumonie chimique. Traiter en conséquence.
huile de base, basse viscosité



Mentions d'Avertissement:

Danger

Déclaration(s) de risque:

H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Conseils de Prudence

Intervention:

P301+P310: En cas d'ingestion : Appeler immédiatement un centre antipoison/un médecin.
P331: NE PAS faire vomir.

Evacuation:

P501: Éliminer le contenu/récipient dans une installation de traitement et d'élimination appropriée, conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.

Informations supplémentaires de l'étiquette

EUH208: Contient alkylamine. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers:

Sous conditions d'utilisation habituelle des huiles minérales et leurs composants ainsi que des produits chimiques et en respectant les remarques de stockage et de manipulation (al. 7) ainsi que les remarques sur des mesures individuelles de prévention (al.8) aucun danger particulier n'est connu. Ne pas laisser parvenir le produit dans l'environnement, de manière incontrôlée.

SECTION 3: Composition/information sur les composants**3.2 Mélanges**

Informations générales: Mélange d'huiles minérales hautement raffinées avec des additifs spéciaux.

Désignation chimique	Identificateur	Concentration *	N° d'enregistrement REACH	Notes
huile de base, basse viscosité	EINECS: 276-738-4	50,00 - <100,00%	01-2119474889-13	
alkylamine	EINECS: 263-177-5	0,10 - <1,00%		
alkylamine, longue chaîne	EINECS: 204-694-8	0,10 - <1,00%		

* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

PBT : substance persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.

Classification

Désignation chimique	Identificateur	Classification
huile de base, basse viscosité	EINECS: 276-738-4	CLP: Asp. Tox. 1;H304
alkylamine	EINECS: 263-177-5	CLP: Skin Corr. 1B;H314, Acute Tox. 4;H302, Skin Sens. 1;H317, Aquatic Chronic 3;H412
alkylamine, longue chaîne	EINECS: 204-694-8	CLP: Skin Corr. 1B;H314, Aquatic Acute 1;H400, Acute Tox. 4;H302

CLP: Règlement n° 1272/2008

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

SECTION 4: Premiers secours

Généralités: Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

4.1 Description des premiers secours

Inhalation: Arrivée d'air frais, en cas malaise, veuillez consulter un médecin.

Contact oculaire: Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières.

Contact avec la Peau: Laver au savon et à l'eau.

Ingestion: Contacter immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Rincer la bouche. Ne jamais faire boire une personne inconsciente. En cas de vomissements, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. NE PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés: En cas d'ingestion, le produit peut être aspiré dans les poumons et causer une pneumonie chimique. Traiter en conséquence.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Consulter un médecin en cas de symptômes.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de la mousse résistant à l'alcool ou de l'eau pulvérisée contenant du tensioactif.

Moyens d'extinction inappropriés:

Jet d'eau à grand débit.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent se former.

5.3 Conseils aux pompiers

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:

Éloigner le récipient de la zone de l'incendie, si cela peut être fait sans risque. Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection complète en cas d'incendie.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

En cas de déversements accidentels, faire attention aux surfaces et aux sols glissants.

6.2 Précautions pour la Protection de l'Environnement:

Empêcher le liquide de se répandre sur la surface de la terre(par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution). Éviter le rejet dans l'environnement. Le responsable Environnement doit être avisé de tout déversement important. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Ne pas envoyer dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau phréatiques.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir le liquide à l'aide de matériaux absorbants (sable, terre d'infusoires, neutralisant d'acide, liant universel, sciure). Éliminer le matériel rassemblé conformément aux réglementations locales. Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque.

6.4 Référence à d'autres sections:

Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8. Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7 Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

SECTION 7: Manipulation et stockage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:** Eviter le dégagement d'aérosols. Lors du travail ne pas manger, ni boire, ni fumer. Respecter les règles générales sur le travail avec des huiles minérales et des produits chimiques. Se conformer aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Assurer une ventilation efficace.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:** Garder sous clef. Respecter les réglementations nationales concernant le traitement des eaux polluées avec des matières dangereuses (Réglementation au sujet des produits dangereux). Ne pas chauffer à une température supérieure au point d'éclair.
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):** non applicable

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de Contrôle

Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle

Aucun des composants ne fait l'objet d'une limite d'exposition.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une ventilation efficace. Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales:

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection. Respecter les mesures de sécurité habituelles pendant la manipulation des produits pétroliers ou que chimiques.

Protection des yeux/du visage:

Lunettes de protection (EN 166) recommandées pour le transvasement.

Protection de la peau Protection des Mains:

Matière: Caoutchouc nitrile-butyle (NBR).
Temps de perméation min.: ≥ 480 mn
Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,38$ mm

éviter un contact long et répété avec la peau. Suivre les recommandations du fournisseur pour le choix des gants adéquats. Protection préventive de la peau par un onguent. Gants de protection. Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Autres:

Ne pas porter de chiffons souillés par le produit dans les poches du pantalon. Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire:

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail. Eviter l'inhalation des vapeurs/ aérosols.

Dangers thermiques:	Non connu.
Mesures d'hygiène:	Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que lavage après manipulation de la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement la tenue de travail pour éliminer les contaminants. Mettre au rebut les chaussures qui ne peuvent pas être lavées.
Contrôles environnementaux:	Aucune information disponible.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État: liquide

Forme: liquide

Couleur: Bleu

Odeur: Caractéristique

Seuil olfactif: Non applicable aux mélanges.

pH: non applicable

Point de congélation: Non applicable aux mélanges.

Point d'ébullition: non applicable

Point d'éclair: 180 °C

Taux d'évaporation: Non applicable aux mélanges.

Inflammabilité (solide, gaz): Valeur sans importance pour la classification.

Limite supérieure d'inflammabilité (%)–: Non applicable aux mélanges.

Limite inférieure d'inflammabilité (%)–: Non applicable aux mélanges.

Pression de vapeur: Non applicable aux mélanges.

Tension de vapeur (air = 1): Non applicable aux mélanges.

Densité: 0,84 g/cm³ (15 °C)

Solubilités

Solubilité dans l'eau: Insoluble dans l'eau

Solubilité (autre): Aucune information disponible.

Coefficient de partition (n-octanol/eau): Non applicable aux mélanges.

Température d'auto-inflammabilité: Valeur sans importance pour la classification.

Température de décomposition: Valeur sans importance pour la classification.

Viscosité, cinématique: 18 mm²/s (40 °C)

Propriétés explosives: Valeur sans importance pour la classification.

Propriétés comburantes: Valeur sans importance pour la classification.

9.2 AUTRES INFORMATIONS

Aucune information disponible.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité:	Stable dans les conditions normales d'utilisation.
10.2 Stabilité Chimique:	Stable dans les conditions normales d'utilisation.
10.3 Possibilité de Réactions Dangereuses:	Stable dans les conditions normales d'utilisation.
10.4 Conditions à Éviter:	Stable dans les conditions normales d'utilisation.
10.5 Matières Incompatibles:	Combustibles forts. Acides forts. Bases fortes.
10.6 Produits de Décomposition Dangereux:	La décomposition thermique ou la combustion peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Ingestion

Produit:

Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

Substance(s) spécifiée(s)

huile de base, basse viscosité LD 50 (Rat): > 5.000 mg/kg

alkylamine LD 50 (Rat): 1.350 mg/kg

alkylamine, longue chaîne LD 50 (Rat): 1.230 mg/kg

Contact avec la peau

Produit:

Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

Substance(s) spécifiée(s)

huile de base, basse viscosité LD 50 (Lapin): > 2.001 mg/kg

alkylamine, longue chaîne LD 50 (Lapin): 8.000 mg/kg

Inhalation

Produit:

Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

Corrosion ou Irritation de la Peau:

Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Blessure ou Irritation Grave des Yeux:

Produit:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée:	
Produit:	Sensibilisateur de la peau: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Sensibilisateur des voies respiratoires: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité des Cellules Germinales	
Produit:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité	
Produit:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction	
Produit:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique	
Produit:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées	
Produit:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Risque d'Aspiration	
Produit:	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Autres Effets Néfastes:	Aucune information disponible.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aiguë

Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Poisson

Substance(s) spécifiée(s)

alkylamine

LC 50 (Poisson, 96 h): < 1,1 mg/l

Invertébrés Aquatiques

Substance(s) spécifiée(s)

alkylamine

CE50 (Daphnie, 48 h): < 1,1 mg/l

alkylamine, longue
chaîne

CE50 (Daphnie, 48 h): 0,35 mg/l

Toxicité

chroniqueProduit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.2 Persistance et Dégradabilité

Biodégradation

Produit:

Non applicable aux mélanges.

12.3 Potentiel de Bioaccumulation

Produit:

Non applicable aux mélanges.

12.4 Mobilité dans le Sol:

Produit: Non applicable aux mélanges.

**12.5 Résultats des évaluations
PBT et VPVB:**

Le produit ne contient aucune substance correspondant aux critères PBT/vPvB.

12.6 Autres Effets Néfastes:

Aucune information disponible.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Informations générales: Éliminer les rejets et les déchets conformément aux réglementations établies par les autorités locales.

Méthodes d'élimination: Le rejet, le traitement et l'élimination peuvent être soumis à des lois nationales, régionales ou locales.

Codes européens de déchets

13 02 08*: autres huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification

SECTION 14: Informations relatives au transport

ADR/RID

- | | |
|---|------------------------------|
| 14.1 Numéro ONU: | — |
| 14.2 Nom d'Expédition des Nations Unies: | — |
| 14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport | |
| Classe: | Marchandises non dangereuses |
| Étiquettes: | — |
| N° de danger (ADR): | — |
| Code de restriction en tunnel: | — |
| 14.4 Groupe d'Emballage: | — |
| 14.5 Dangers pour l'environnement: | — |
| 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: | — |

ADN

- | | |
|---|------------------------------|
| 14.1 Numéro ONU: | — |
| 14.2 Nom d'Expédition des Nations Unies: | — |
| 14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport | |
| Classe: | Marchandises non dangereuses |
| Étiquettes: | — |
| 14.3 Groupe d'Emballage: | — |
| 14.5 Dangers pour l'environnement: | — |
| 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: | — |

IMDG

- | | |
|---|------------------------------|
| 14.1 Numéro ONU: | — |
| 14.2 Nom d'Expédition des Nations Unies: | — |
| 14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport | |
| Classe: | Marchandises non dangereuses |
| Étiquettes: | — |
| N° d'urgence: | — |
| 14.3 Groupe d'Emballage: | — |
| 14.5 Dangers pour l'environnement: | — |
| 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: | — |

IATA

- | | |
|---|------------------------------|
| 14.1 Numéro ONU: | — |
| 14.2 Nom de transport complet: | — |
| 14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport: | |
| Classe: | Marchandises non dangereuses |
| Étiquettes: | — |
| 14.4 Groupe d'Emballage: | — |
| 14.5 Dangers pour l'environnement: | — |
| 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: | — |

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:
non applicable.

SECTION 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Règlements UE

Règlement (CE) n° 2037/2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone: aucune

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants: aucune

Réglementations nationales

INRS, Maladies professionnelles, Tableau des maladies professionnelles

classé: A
84

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

SECTION 16: Autres informations

Informations de révision: Les modifications sont repérées sur le côté par un double trait.

Texte des mentions H dans les sections 2 et 3

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

AUTRES INFORMATIONS: La classification correspond à l'actuelle réglementation EU 1272/2008 (CLP), mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

Date de Révision: 08.08.2016

Avis de non-responsabilité: Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur nos connaissances et expériences actuelles et sont données au mieux de notre connaissance et en toute bonne foi. Elles décrivent, pour le produit concerné, les exigences de sécurité concernant la manipulation, le transport et l'élimination. Les données ne peuvent être considérées comme des spécifications techniques du produit. Ni les propriétés du produit, ni l'adéquation du produit pour toute application technique spécifique ne peuvent être déduites des données contenues dans cette fiche de données de sécurité. Les modifications sur le présent document ne sont pas autorisées. Les données ne sont pas transférables à d'autres produits. Dans le cas où le produit est mélangé ou mis en œuvre avec d'autres produits, les données contenues dans cette fiche de données de sécurité ne sont pas nécessairement valables pour la matière ainsi produite. Il est de la responsabilité du destinataire du produit de respecter les lois et réglementations nationales et locales. N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir des fiches de données de sécurité actualisées.

Ce document a été émis électroniquement et n'a pas de signature.